

(N) 293
- 294
- 295
- 296
- 297
P - 298

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel au titre de l'année 2023

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 6 projets de délibération
- 5 projets de convention

Chaque année, une enveloppe de subventions, qui s'élève pour l'année 2023 à un montant de 111 355 000 francs CFP est allouée aux associations qui participent activement à la vie de la cité et dont les missions visent à favoriser la découverte artistique et culturelle pour tous.

Il est ainsi proposé en particulier de verser une subvention aux associations suivantes :

- à «Jeunes et Toiles» pour un montant de 6 600 000 francs CFP afin de concevoir, coordonner et animer le festival *La première séance* au Rex-Nouméa et en quartiers, prévu du 6 au 14 octobre 2023 ;
- au «Musée maritime de Nouvelle-Calédonie», pour un montant de 5 500 000 francs CFP affecté à la valorisation du patrimoine maritime par des actions permettant l'accès aux collections pour tous les publics ;
- à l'association «Le Chapitô de Nouvelle-Calédonie» pour un montant de 5 000 000 de francs CFP affecté aux objectifs suivants :
 - développer des actions de proximité à destination du jeune public (12-26 ans) dans les quartiers situés sur la commune de Nouméa ;
 - assurer la programmation des spectacles internationaux dans le cadre de Nouméa Féérie.

Une partie de cette subvention est inscrite dans la convention de financement F20-CA «Plan d'actions pour la jeunesse» prévoyant la répartition suivante :

CONVENTION DE FINANCEMENT F20-CA	
Part Etat (34 %)	442 000 F
Part province Sud (15 %)	195 000 F
Part Ville de Nouméa (51 %)	663 000 F
TOTAL CA	1 300 000 F

- A l'association «Fédération des Œuvres Laïques de Nouvelle-Calédonie» (FOL), pour un montant de 3 000 000 de francs CFP afin de sensibiliser le jeune public :
 - au 7ème art ;
 - à l'art oratoire et au spectacle vivant avec l'opération *Les paroles entre Mêlé-e-s* ;
 - à l'art d'une manière générale avec l'opération *Graines de culture*.

- A l'«Association pour le Développement des Arts, du Mécénat Industriel et Commercial» (ADAMIC) pour un montant de 2 000 000 de francs CFP, afin de reconduire en 2023 le dispositif chèque-culture qui a vocation à permettre à un public ciblé de jeunes âgés de 12 à 26 ans, notamment les collégiens, lycéens et étudiants boursiers ainsi que les jeunes en situation de précarité économique, psychologique, sociale ou de handicap, d'accéder gratuitement à des spectacles.

Cette dernière action est inscrite au titre de la convention de financement F20-CA «Plan d'actions pour la jeunesse» selon la répartition suivante :


CONVENTION DE FINANCEMENT F20-CA	
Part Etat (34 %)	680 000 F
Part province Sud (15 %)	300 000 F
Part Ville de Nouméa (51 %)	1 020 000 F
TOTAL CA	2 000 000 F

Par ailleurs, des subventions de fonctionnement bénéficieront à sept autres associations pour un montant total de 6 080 000 francs CFP.

En définitive, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à 12 organismes pour un montant total de 28 180 000 francs CFP. A cet effet, il est également proposé d'habiliter le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs correspondantes.

Tel est l'objet des six projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 juillet 2023

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 111 355 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 59 475 000 F/CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2023 : 0 F/CFP
 Reliquat budget 2023 : 51 880 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 28 180 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 23 700 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
JEUNES ET TOILES	2008	Organisation de la 15ème édition du festival pour jeune public <i>La première séance</i> prévu du 6 au 14 octobre 2023	7 500 000 F	8 300 000 F	Aucun autre financement annoncé	7 100 000 F	Favorable	6 600 000 F
MUSEE MARITIME DE NOUVELLE-CALEDONIE	1994	Valorisation du patrimoine maritime par des actions permettant l'accès aux collections pour tous les publics	5 500 000 F	25 050 000 F	Etat : 1 500 000 Nouvelle-Calédonie : 3 000 000 Province Sud : 5 500 000 PANC : 8 000 000 Sponsors : 350 000	5 500 000 F	Favorable	5 500 000 F
LE CHAPITO DE NOUVELLE-CALEDONIE	2007	Développer des actions de proximité à destination du jeune public (12-26 ans) dans les quartiers situés sur la commune de Nouméa Assurer la programmation des spectacles internationaux dans le cadre de Nouméa Féérie	5 000 000 F	14 200 600 F	Etat : 500 000 Nouvelle-Calédonie : 500 000 Province Sud : 500 000	5 000 000 F	Favorable	5 000 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES (F.O.L.)	1954	Sensibilisation des enfants au 7ème art Sensibilisation du jeune public à l'art oratoire et au spectacle vivant avec l'opération <i>Les Paroles entre Mêlé-es</i> durant les vacances scolaires Sensibilisation à l'art : <i>Les graines de Culture</i>	3 000 000 F	4 600 000 F	Etat : 1 200 000 Province Sud : 400 000	3 000 000 F	Favorable	3 000 000 F
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC)	2004	Reconduction en 2023 du dispositif chèque culture	2 000 000 F	4 750 000 F	Etat : 2 000 000 Province Sud : 500 000 Mont-Dore : 200 000 Dumbéa : 50 000	2 000 000 F	Favorable	2 000 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COÛT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
EXPRESSIONS CULTURELLES	2015	Organisation de la 5ème édition des Francofolies, du 14 au 18 septembre au Centre Culturel Tjibaou	3 000 000 F	64 100 000 F	Etat : 2 500 000 Nouvelle-Calédonie : 3 500 000 Province Sud : 3 500 000 Aides privées : 5 300 000	Délibération modificative n°2022-757 du 4 août 2022 : report de la subvention de 2 000 000 F accordée par délibération 2021-508 du 2 juin 2021 suite à l'annulation de l'événement en raison des conditions sanitaires	Favorable	2 000 000 F
		Organisation de la 3ème édition du Festival Jazz à Nouméa, les 17 et 18 novembre 2023 au Centre Culturel Tjibaou	2 000 000 F	44 570 000 F	Etat : 2 500 000 Nouvelle-Calédonie : 1 500 000 Province Sud : 2 500 000 Aides privées : 5 700 000	2 000 000 F	Favorable	1 250 000 F
ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSE	1975	Gestion et animation de la Maison Célières-Foyer des calédoniens 2023 Organisation de La Nuit des Illuminés sur le site historiques du bagne de Nouville 2023	1 740 000 F	21 411 000 F	Etat : 300 000 Nouvelle-Calédonie : 5 000 000 Province Sud : 7 896 000 Païta : 865 000 FDVA : 1 060 000 Sponsoring : 1 050 000	1 740 000 F	Favorable	1 740 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
CALEDONIA +687	2013	Edition 2023 du festival Calédonia +687 le 24 juin 2023 sur la Place de la Marne	500 000 F	3 700 000 F	Etat : 1 000 000 Nouvelle-Calédonie : 500 000 Province Sud : 500 000 Province Nord : 400 000 Province des îles : 300 000 Autres établissements publics : 500 000	490 000 F	Favorable	490 000 F
TROC EN JAMBES, COMPAGNIE DE DANSE DE NOUVELLE-CALEDONIE	2011	Décentralisation des arts vivants en quartier via le dispositif Dansobus durant toute l'année 2023	700 000 F	800 000 F	Aucun autre financement annoncé	400 000 F	Favorable	300 000 F
ASSOCIATION LES KIDAMS	2004	Organisation du festival Pikinini les 3 et 4 juin sur Nouméa	500 000 F	5 180 000 F	Etat : 900 000 Nouvelle-Calédonie : 800 000	0 F	Favorable	100 000 F
SCI-FI CLUB	1987	Organisation du week-end Geek du 13 au 15 octobre 2023 à la Maison des Artisans	500 000 F	4 397 000 F	Province Sud : 400 000 Sponsors et mécénats : 2 287 000 Fonds propres du SCIFI-CLUB : 300 000	2022 : report de la subvention de 150 000 F accordée par délibération 2021-998 du 21 octobre 2021 suite à l'annulation de l'événement en raison des conditions sanitaires	Favorable	100 000 F
CERCLE DES MUSEES DE LA VILLE DE NOUMEA	2005	Développement et organisation d'animations en partenariat avec les musées municipaux	100 000 F	2 535 000 F	Etat : 300 000 Province Sud : 300 000	100 000 F	Favorable	100 000 F
TOTAUX			32 040 000	203 593 600 F				28 180 000

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 111 355 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 59 475 000 F/CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2023 : 0 F/CFP
 Reliquat budget 2023 : 51 880 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 28 180 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 23 700 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION HNA-OE-RE-NOD	2014	Organisation de la fête de l'igname à Maré du 1er au 3 juillet 2023	600 000 F	2 100 000 F	/	0 F	Défavorable. Selon la délibération n° 2015/768, la ville de Nouméa n'a pas vocation à financer les opérations en dehors du territoire communal (hors opération de jumelage)	0 F
ASSOCIATION ANGLUNG CALEDONIA	2015	Réalisation d'un clip vidéo sur Maré et déplacement pour diffusion au Vanuatu	300 000 F	1 580 000 F	Nouvelle-Calédonie : 300 000 Province nord : 300 000 Ville du Mont-Dore : 300 000 Commune de Maré : 200 000 Commune de Voh : 100 000	0 F	Défavorable. Selon la délibération n° 2015/768, la ville de Nouméa n'a pas vocation à financer les opérations en dehors du territoire communal (hors opération de jumelage)	0 F
ZIC REZO	2020	Aide à la diffusion du concert live TOK dans le cadre de la saison Ile de lumière au conservatoire de musique et de danse le 21 avril 2023	200 000 F	480 000 F	Autres établissements publics : 100 000 F	0 F	Défavorable. La Ville subventionne la saison Ile de lumière du Conservatoire de musique et de Danse de Nouvelle-Calédonie	0 F
TOTAUX				4 160 000 F		0 F		0 F



VILLE DE NOUMEA

798

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Laurie HUMUNI
13.07.2023	M.	Marc LE LEIZOUR	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Anne-Christine CHIMENTY	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Eric MELTESALE
	M.	Christophe DELIERE	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
		Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	: 28	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	: 49	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(21 procurations)		Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
- Mme Pascale SERVENT		Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
- M. Bruno CAPY		M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
		Mme	Valérie LAROUQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/798
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUIL. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention en date des 5 octobre, 3 novembre et 20 décembre 2022 et des 12 janvier, 7 mars, 19 mars et 6 juin 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/83 du 30 juin 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de six millions quatre-vingt mille (6 080 000) francs CFP aux sept associations suivantes :

EXPRESSIONS CULTURELLES (Organisation de la 5ème édition des Francofolies)	2 000 000 F/CFP
EXPRESSIONS CULTURELLES (Organisation de la 3ème édition du Festival de jazz à Nouméa)	1 250 000 F/CFP
ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSÉ (ATUP) (Gestion et animation de la Maison Célières-Foyer des calédoniens 2023) (Organisation de La Nuit des Illuminés 2023)	1 740 000 F/CFP
CALEDONIA +687 (Organisation du festival +687)	490 000 F/CFP
TROC EN JAMBES (Dansôbus, arts vivants en quartier)	300 000 F/CFP

ASSOCIATION SCI-FI CLUB (Organisation du week-end Geek)	100 000 F/CFP
ASSOCIATION LES KIDAMS (Organisation du festival Pikinini)	100 000 F/CFP
ASSOCIATION LE CERCLE DES MUSEES DE LA VILLE DE NOUMEA (Développement et organisation d'animations en partenariat avec les musées municipaux)	100 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME


NOUMEA, LE 25 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,
Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :
28 JUIL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS 2023 A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-798 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-798-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations